

LONGUEVILLE - SAINTE-COLOMBE. Mandat de dépôt pour les cambrioleurs

Les deux cambrioleurs qui ont visité deux pavillons, à Longueville et Sainte-Colombe, ont été interpellés en flagrant délit. En séjour irrégulier sur le territoire français, ils ont écopé de quatre mois de prison ferme avec mandat de dépôt.

Jeudi 7 février, vers 21 heures, deux cambrioleurs ont pénétré dans le jardin d'un pavillon de Sainte-Colombe, dans le Provenois, en présence des occupants. Ils ont cassé un cabanon et ont dérobé de l'outillage avant de donner des coups de pied dans la porte-

fenêtre de la maison. Le bruit a alerté les propriétaires qui les ont mis en fuite.

Dans la foulée, les malfaiteurs se sont rendus dans la commune voisine de Longueville. Ils ont forcé un volet d'une habitation et ont jeté des pierres sur une vitre, ce qui a déclenché l'alarme. Les individus ont alors arraché la sirène et sont parvenus à rentrer dans la maison. Mais un voisin a prévenu la police, qui est intervenue immédiatement.

Flagrant délit

Les voleurs ont été interpellés en flagrant délit, alors qu'ils étaient cachés derrière

un meuble. Ils étaient en possession de bijoux et de divers objets volés.

En garde à vue, les suspects, en séjour irrégulier sur le territoire français, ont indiqué qu'ils étaient de nationalité libyenne et syrienne. Ils seraient domiciliés dans un hôtel des Hauts-de-Seine. Ils ont précisé qu'ils étaient mineurs mais un examen osseux, effectué dans le cadre d'une procédure pré-cédente, a prouvé qu'ils étaient majeurs. Ils possèdent tous les deux de multiples identités.

Les individus ont été jugés en début de semaine dernière, en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Melun.

« Ce dossier est celui de la misère sociale, avec de jeunes majeurs embrigadés par des filières mafieuses », a plaidé M^e Fatthi Irguedi.

« Il s'agit d'un phénomène qui se développe depuis plusieurs mois en Seine-et-Marne, avec des individus qui présentent tous les mêmes profils et racontent la même chose, en se prétendant mineurs », a souligné le parquet, qui a requis 6 mois de prison ferme.

Au final, les prévenus ont été condamnés à quatre mois de prison ferme, avec mandat de dépôt.

A.G.B.